

Site du Sapenay: consignes FFVL

- ◆ Décollage
- ❖ Atterrissage

■ Zones interdites permanentes
CTR de Chambéry
CTR d'Anney

➔ Axes d'arrivée des avions

Ces informations ne se substituent pas aux publications aéronautiques officielles:
Service d'Information Aéronautique SIA
www.sia.aviation-civile.gouv.fr
Consultez le site de la FFVL Espace Pratiquant
Le site de la Ligue Rhône Alpes LRAVL

Zone à la verticale du décollage

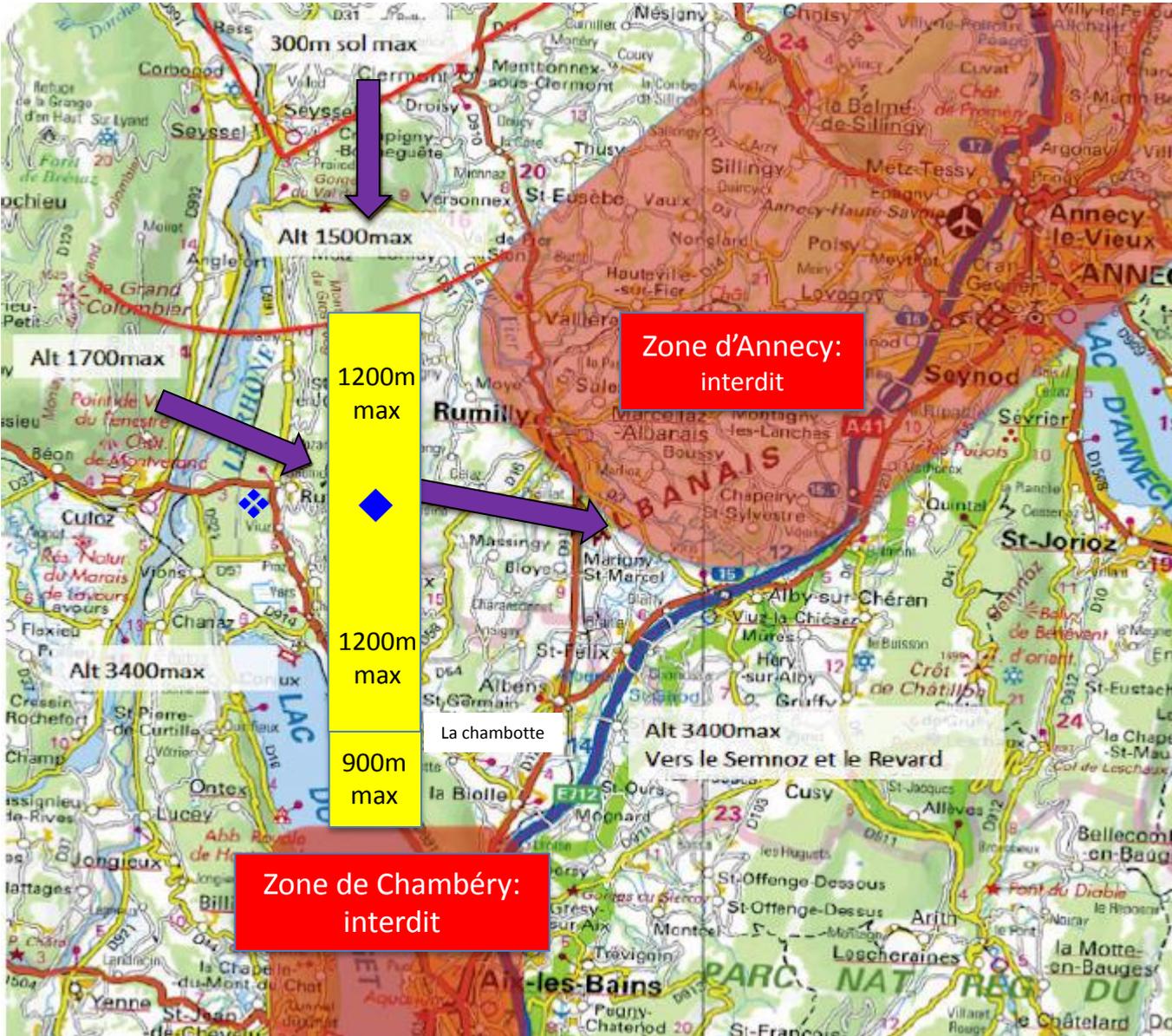
Cette zone est active du 2^{ème} WE de décembre au 3^{ème} d'avril inclus.

En dehors de cette période l'activité des avions reste possible: soyez vigilants.

La zone s'étend sur 1km à l'ouest et 1km à l'est du décollage (largeur de la bande jaune : 2 km).

Altitude maxi autorisée : 1200m max/300m sol jusqu'à la Chambotte, 900m max/ 300m sol plus au sud.

Zone précisée sur le site de la FFVL, carte CFD, espace aérien



Ce site se trouve dans la zone terminale (TMA E) des aéroports de Chambéry et Anney actifs toute l'année. Au nord se trouve la zone de Genève.

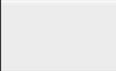
Surveillez le ciel (**Vol à vue / Voir et éviter**) Volez à distance réglementaire des nuages

L'arrivée des avions de ligne se fait au dessus du décollage: ◆ respectez 1200m d'altitude maximum (300m sol) en période d'activité

Les zones de Chambéry et Anney sont interdites au vol libre

Respectez ces consignes et le futur de ce site de vol

Site du Sapenay: consignes FFVL

-  Décollage
-  Atterrissage
-  Axes d'arrivée des avions
-  TMA Chambéry 1

*Ces informations ne se substituent pas aux publications aéronautiques officielles:
Service d'Information Aéronautique SIA
www.sia.aviation-civile.gouv.fr
Consultez le site de la FFVL Espace Praticquant
Le site de la Ligue Rhône Alpes LRAVL*

Zone à la verticale du décollage

La zone au dessus du décollage est dans la TMA Chambéry 1, qui est classée D (vol interdit) du 15 décembre au 07 avril, du vendredi 00h00 UTC au lundi 11h00 UTC
→ vol interdit au dessus de 300m/sol ou 1000m/mer dans cette période
En dehors de cette période la TMA est déclassée en E (vols autorisés), néanmoins l'activité des avions reste possible: soyez vigilants

Ce site se trouve dans la zone terminale (TMA Chambéry) des aéroports de Chambéry et Annecy actifs toute l'année. Au nord se trouve la TMA 2 de Genève.

Surveillez le ciel (**Vol à vue / Voir et éviter**) Volez à distance règlementaire des nuages

L'arrivée des avions de ligne se fait au dessus du décollage:  en période de classe D respectez 1000m d'altitude maximum (300m sol)

Les CTR de Chambéry et Annecy sont interdites au vol libre

Respectez ces consignes et le futur de ce site de vol

